

# Richter Marek, parcours de captivité<sup>1</sup>

Arson Hervé  
Version 1  
06/02/2023

## *État civil*

Marek Richter était né le 4 juin 1912 à Jarzow (Pologne)<sup>2</sup>. Son père s'appelait Zalel et sa mère Dnicker. Il était de nationalité polonaise. À la déclaration de guerre, il était ingénieur électricien en France et était domicilié chez Charles Lampert à Fontaine (Isère), au 6 rue Pasteur.

## *Situation militaire*

Le 9 septembre 1939, après l'invasion de la Pologne par les armées allemandes et soviétiques, un accord franco-polonais a permis de constituer une division polonaise en France. En juin 1940, l'Armée Polonaise en France comptait 85 000 soldats. Les Allemands ont évoqué, selon les documents, une incorporation en tant que soldat au 2<sup>ème</sup> Régiment d'Infanterie ou au 2<sup>ème</sup> Grenadier, de la « Légion Polonaise » ; mais ces noms d'unités polonaises sont inconnus. Marek Richter semble plutôt avoir rejoint la 2<sup>ème</sup> Division de Chasseurs à Pieds<sup>3</sup>, 2 DSP, ou la 1<sup>ère</sup> Division de Grenadiers<sup>4</sup>, 1DG, de l'Armée Polonaise en France.

## *Capture, transfert en Allemagne*

La 2 DSP a bloqué l'avancée des troupes allemandes dans les collines du Doubs entre Montbéliard et Clos du Doubs en Suisse. Submergés par une force supérieure, les Polonais ont cessé les combats après le 19 juin. Certains soldats ont pu traverser la frontière et être internés en Suisse. Les autres ont été faits prisonniers en France. La 1DG a été démantelée après l'armistice du 22 juin.

Marek Richter a été capturé en Moselle, à Dieuze, le 18 juin 1940. Le 25 juin 1940, il a été transféré au Stalag X A<sup>5</sup>, via Sarrebourg, Frontstalag 211. Le X A se trouvait à Schleswig, près de la frontière danoise. Le prisonnier y est immatriculé X A 10 886 selon les documents rédigés par les Allemands. Après la guerre, l'ex-prisonnier, à l'occasion d'une visite au Ministère, contestera ce matricule ; selon lui, son matricule était : 10 882.

## *Déportation dans le Gouvernement Général de Pologne<sup>6</sup>*

Le prisonnier a d'abord été déplacé vers le Stalag II B, à Hammerstein. Ce Stalag était situé à Schlochau près d'Hammerstein en Poméranie, Czluchow près de Czarne au sud-ouest de Gdansk en Pologne aujourd'hui. Rien ne permet de savoir pour quel motif le prisonnier a été condamné à un internement au Stalag 325. Le transfert de Poméranie vers Rawa-Ruska a eu lieu le 30 juin 1942<sup>7</sup>.

## *Évasion du Stalag 325*

Le nom de Marek Richter figure sur une liste de prisonniers évadés du Stalag 325<sup>8</sup>. Ni le lieu ni la date de l'évasion ne sont précisés par les Allemands. Il ne sera pas repris et rejoindra la Roumanie, mais son parcours de Galicie jusqu'à la Libération n'est pas renseigné dans les archives.

---

1 Fiche de suivi de captivité et Meldungen.

2 Le dossier ne contient pas de fiche d'état civil.

3 2 Dywizja Strzelcow Pieszych (2 DSP) en polonais.

4 1 Pierwsza Dywizja Grenadierow. (1DG) en polonais.

5 Meldung 33 du Stalag X A diffusée en juillet 1941.

6 Meldung 672 du Stalag XII A ouverte le 12 juin 1942.

7 Meldung 895 du Stalag II B ouverte le 30 juin 1942.

8 Meldung 708 du Stalag 325 ouverte le 20 février 1943. Ni le lieu ni la date de l'évasion ne sont renseignés.

## *Rapatriement*

Marek Richter est cité dans une liste de prisonniers évadés réfugiés en Roumanie<sup>9</sup>. Il a été exfiltré de Roumanie vers l'Italie par la légation française à Bucarest. Il a été recueilli par les autorités françaises au Centre de Passage de Bagnoli près de Naples<sup>10</sup>. L'adresse de la personne la plus proche qu'il a communiquée à ce moment-là était Grenoble Fontaine, 6 rue Pasteur à *nom de commune illisible* (Aveyron).

Il a été rapatrié par Naples le 12 décembre 1944<sup>11</sup>. Il se retire à Montreuil dans la Seine (Seine-Saint-Denis aujourd'hui), au 10bis rue Pasteur. Après la guerre, il n'a adressé aucune demande de titre.

---

9 Liste 1333 du 17 janvier 1945 transmise par les Services Internationaux.

10 Liste 126 249 du Centre de Bagnoli.

11 Fiche de suivi de captivité.